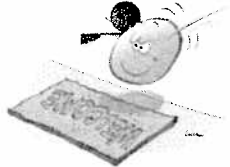



CBC

Bienvenue chez CBC Banque

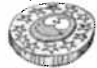


CBC

W



Région Wallonne AIDES AUX PME



CBC


NOTION DE PME (bilans consolidés)

- effectif < 250 salariés
et
- chiffre d'affaires < EUR 50.000.000
ou total du bilan < EUR 43.000.000
et
- indépendance financière
(< 25% capital ou droits de vote détenus
par des grande(s) entreprise(s))

CBC

PRIME A L'INVESTISSEMENT


modalités de financement
toutes admises



CBC

ACTIVITES EXCLUES

- assurances, immobilières, loisirs, prof. libérales
- commerce de détail et grande distribution
- Garages + accessoires (sont admises les carrosseries)
- Nouveauté : en outre sont admises les activités de :
 - Réparation
 - entretien
- entreprises de location
- restaurants
- campings
- agences de voyages
- services aux particuliers (blanchisseries, cordonneries,...)
- réviseurs d'entreprises, comptables
- location de biens mobiliers
- transport de passagers



CBC

ENTREPRISES ADMISES

- indépendants (T.P.E. et P.M.E)
- en personne physique
- en société commerciale
(y compris à finalité sociale)

CBC


CONDITIONS

- *Conformité normes environnement => contrôle*
- *Permis d 'exploiter*
- *Absence dettes TVA, contributions et ONSS*

CBC

INVESTISSEMENTS ADMIS

- *achat, aménagement de **terrains***
- *achat, aménagement et construction de **bâtiments***
- *frais sur dito + honoraires architecte*



CBC

INVESTISSEMENTS ADMIS

- *acquisition de **matériel** d'exploitation:*
 - *machines*
 - *rayonnages*
 - *informatique,*
 - *outillage*
 - *roulant, de manutention, ...*
 - *meublier, téléphonie, équipements de bureaux*
- *achat, dépôt de **brevets, licences***

CBC

Première nouveauté :

Eligibilité des sociétés commerciales
à finalité sociale

CBC

Deuxième nouveauté :

Les garages => champ plus large :

En plus des carrosseries, éligibilité des : toujours

- *Activités de transformation*
- *Ateliers de réparation / entretien*

(exclusion des show-rooms)

CBC

Garages => Nouveauté

Calcul investissement admis
(pour atelier réparation / entretien)

Si chiffre d'affaires (C.A.) > 50 %

- *Assujettis T.V.A.*
- *Administrations, collectivités*
- *Intracommunautaire*

100 % Ateliers de réparations et entretien
(bâtiment, équipements, ...)

CBC

Garages => Nouveauté

Si C.A. avec assujettis TVA \leq 50 %

- Investissements ateliers transformation/entretien
=> éligibles à 65 %
- Sur ce montant : application du % de chiffre d'affaires avec assujettis TVA ...

CBC


INVESTISSEMENTS ADMIS

- Conditions
 - comptabilisation aux immobilisés du bilan (amortissements > 1 an)
 - utilisation exclusive par le bénéficiaire des aides
 - maintien dans le patrimoine : 5 ans minimum

CBC

INVESTISSEMENTS EXCLUS


- *immeubles acquis d'un administrateur ou d'une personne juridique du même groupe*
- *camions, remorques, ... **pour entreprises de transport***
- *matériel de transport dont la charge utile < 3,5 T (transport pour compte propre)*
- *matériel, immeubles*
 - ⊗ *de remplacement*
 - ⊗ *destinés à la location*
- *frais de déménagement*



CBC

EXCLUSION

- **matériel d'occasion.**
exception : si matériel reconditionné, acquis par une TPE en première installation
- **le matériel de chantier**
pour code NACE 45 (sauf si T.P.E. et utilisé en Région Wallonne) :
 - entreprises de construction
 - entreprises de finition
 - génie civil et hydraulique
 - travaux (routes, chemins de fer, etc.)
 - terrassement, forage, sondage.



CBC

REPRISES D'AFFAIRES

Sont admises exclusivement si :

- ⊗ entreprise reprise < 10 salariés
- ⊗ cession totale des actifs immobilisés

Evaluation de la reprise : valeur comptable des investissements immobiliers, matériels et immatériels, après amortissements

CBC

3 CATEGORIES D'ENTREPRISES

C1, C2 & C3

CBC

C1
(petite entreprise familiale - P.E.F.)

- entreprise < 10 salariés
et
- soit chiffre d'affaires < EUR 2.000.000
soit total du bilan < EUR 2.000.000

(addition données groupe)

CBC

C2
(petite entreprise)

- non C1
et
- entreprise < 50 salariés
et
- soit chiffre d'affaires < EUR 10.000.000
soit total du bilan < EUR 10.000.000

CBC

C3
(entreprise moyenne)

- entreprise > 50 salariés


ou

- chiffre d'affaires > EUR 10.000.000
et total du bilan > EUR 10.000.000

CBC

Condition de départ pour les C3

valeur ajoutée
=
minimum 5 % du chiffre d'affaires



CBC

INVESTISSEMENTS

– **Seuils minimaux** (par programme)

- ♦ Entreprise C1 + toutes les entreprises < 3 ans :
↑ EUR 25.000 min.

CBC

INVESTISSEMENTS

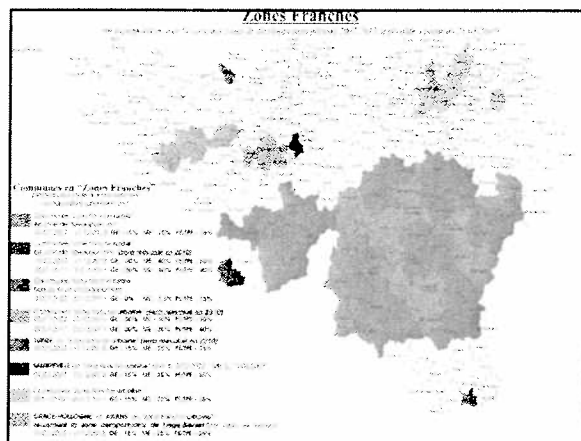
– Entreprise C2 et C3 : deux seuils cumulés

1) moyenne des amortissements
des trois dernières années

CBC

ZONES FRANCHES

- Zones franches :** Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fontaine-L'Evêque, Manage, La Louvière, Mons, Bousuis, Quaregnon, Colfontaine, Dour, Frameries, Liege, Seraing, Herstal, Saint Nicolas, Oupeye, Verviers, Dison, Flémalle, Engis, Visé et Tubize.
- Zones rurales :** Bastogne, Beauraing, Bertogne, Bertris, Bièvre, Bouillon, Cerfontaine, Ciney (partiellement), Couvin, Daverdisse, Dinant (partiellement), Doische, Durbuy, Erezée, Fauvillers, Florennes (de façon minime), Froidchapelle, Gedinne, Gouvy, Hamois, Hastière, Havelange (partiellement), Herbeumont, Hotton, Houffalize, Houyet, La Roche en Ardenne, Légglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche en Famenne, Martelange, Momignies, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Philippeville, Rendeux, Rochefort, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Sivry-Rance, Somme-Leuze (quasi totalement), Tellin, Tenneville, Vaux-sur-Sûre, Vielsam, Viroinval, Vresse-sur Semois, Wellin.



CBC

ENTREPRISES C1

	en zone de développement	hors zone de développement
aide de base	13 %	10 %
zone franche	3 %	3 %
intérêt de l'activité	0 à 3 %	0 à 2 %
première installation	3 %	2 %
site désaffecté	2 %	0 %
TAUX MAXIMAUX	18 %	13 %
si site désaffecté	20 %	15 %

CBC

ENTREPRISES C2

	en zone de développement	hors zone de développement
aide de base	6 %	4 %
zone franche	3 %	3 %
création d'emplois	0 à 12 %	0 à 4 %
intérêt de l'activité	0 à 4 %	0 à 4 %
qualité de l'emploi	0 à 3 %	0 à 2 %
site désaffecté	2 %	0 %
TAUX MAXIMAUX	18 %	13 %
si site désaffecté	20 %	13 %

CBC

Emploi

Emploi de départ :

- **4 trimestres** précédant la demande d'autorisation de débiter
- **Ou objectif emploi dossier précédent si plus élevé**

CBC

Emploi

Création d'emplois (en % d'accroissement)	% d'aide en zone de développement	Zone franche ou rurale	% d'aide zone ordinaire
5 à 10%	2	4	1
de > 10 à 20%	4	8	2
de > 20 à 30%	6	12	3
Plus de 30%	6	12	4

Aide sur max. 300.00 EUR./emploi

CBC

ENTREPRISES C3

	en zone de développement	hors zone de développement
aide de base	6 %	3,5 %
zone rurale ou	3 %	3 %
création d'emplois	0 à 12 %	0 à 1 %
intérêt de l'activité	0 à 4 %	0 à 2 %
qualité de l'emploi	0 à 3 %	0 à 1 %
site désaffecté	2 %	0 %
Taux maximum	18%	6.5%
Si site désaffecté	20%	6.5%

CBC

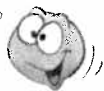
Emploi

Augmentation de l'emploi (%)	Pourcentage d'aide en zone de développement.	Zone franche ou rurale	Pourcentage d'aide hors zone de développement
de 5 à 10 %	2	4	0.5
de 10 à 20 %	4	8	1
Plus de 20 %	6	12	1

CBC

Exonération du précompte immobilier


- **Entreprise C 1 : 5 ans**
- **Entreprises C 2 et C 3 :**
 - **3 ans** si pas réduction d'emploi
 - **4 ans** si augmentation emploi de 10 à 20 %
 - **5 ans** si augmentation emploi > 20 %



CBC

DELAIS

→ demande d'autorisation de débiter
(accusé de réception du Ministère)



01.01.2007 au 31.12.2008 ⇒ préalable à toute COMMANDE

Depuis le 01.01.2009 ⇒ préalable à toute FACTURE

→ envoi du dossier 6 mois au plus tard à partir de cette autorisation

CBC

DELAIS

- **Entreprises C1**
dont le programme ≥ EUR 500.000 :

Et

Entreprises C2 et C3 :
min. 80 % à réaliser (quelque soit le programme)

- **Début du programme :** 6 mois à dater de la demande d'autorisation de débiter
- **Achèvement du programme :** 4 ans après l'autorisation de débiter

CBC


LIQUIDATION DES AIDES

- Programme < EUR 250.000 ou d'une durée < 1 an
 - ♦ liquidation dès réalisation des investissements à 100 % (1)
- Programme ≥ EUR 250.000
 - ♦ paiement en deux tranches égales
 - 50 % si réalisation de 40 % des investissements (1)
 - 50 % après réalisation de tous les investissements (1)

(1) à chaque stade : preuve d'absence de dettes à l'égard de la TVA, des Contributions Directes et de l'ONSS + environnement

CBC

W



Région Wallonne

AIDES AUX
GRANDES ENTREPRISES

Modifications au 1er juillet 2004

CBC

NOTION DE GRANDE
ENTREPRISE

- effectif > 250 salariés
ou
- chiffre d'affaires > EUR 50.000.000
et total du bilan > EUR 43.000.000
ou
- non indépendante financièrement
(≥ 25% du capital ou des droits de vote
détenus par des grande(s) entreprise(s))

CBC

RESTRICTIONS
DE LOCALISATION

Ces entreprises ne sont admises qu'en zone de développement
Zones de développement
1^{er} janvier 2007

- ◆ **Hainaut : 100 %**
- ◆ Autres : ↘↘↘

CBC

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT

- EUR 1.000.000 min.
- moyenne des amortissements des trois dernières années

CBC

INVESTISSEMENTS EXCLUS

- Idem PME

CBC

ACTIVITES EXCLUES

- Idem PME


CBC

AIDES

- **CONDITION D'OCTROI**

établir le **caractère nécessaire** de la prime sur les plans :

- ◆ économiques
- ◆ concurrentiels



CBC

AIDES

- **NIVEAU DE LA PRIME**
 - **maximum 24 %**
 - *maximum 75.000 EUR./emploi créé (100.000 Eur. si intérêt majeur)*


CBC

AIDES

- **DETERMINATION**

Par une commission, en fonction de :


- ✓ *l'importance des investissements*
- ✓ *Intérêt de l'activité*
 - *secteur (activités essentielles)*
 - *utilisation de technologies propres*
 - *caractère innovant du projet (projet innovant, cluster, spin-off, recherche-développement)*
 - *vulnérabilité des investissements*
 - *emploi, ...*



CBC

DELAIS

- **Introduction du dossier**
 - ◆ *demande préalable d'autorisation de débiter (et réponse du Ministère)*
au 01.01.2007 ⇒ **préalable à toute FACTURE**
 - ◆ *envoi du dossier au Ministère : 6 mois*
- **Fin du programme**
pas de délai



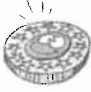
CBC

W

Région Wallonne

OBJECTIF 1


(CONVERGENCE)



CBC

REGIONS CONCERNEES

Investissements dans le **HAINAUT**,
dans son entièreté



CBC

SECTEURS ELIGIBLES

1) Secteurs-clés :


- ⇒ Le transport – logistique
- ⇒ L'agro-industrie
- ⇒ Le génie mécanique
- ⇒ Les sciences du vivant
- ⇒ L'aérospatial

CBC

SECTEURS ELIGIBLES

2) Services aux entreprises :

- ⇒ Manutention, entreposage, conditionnement à façon
- ⇒ Réalisation de programmes et logiciels, traitement de données
- ⇒ Nettoyage industriel, blanchisseries industrielles
- ⇒ Centres d'entreprises
- ⇒ Centres de distribution, call center



CBC

SECTEURS ELIGIBLES

3) Les plastiques

4) Projets innovants :

- ⇒ Nouvelles Technologies

5) T.I.C. :

- ⇒ Informatique intelligente, multimédias, télécoms, ...

6) Fabrication matériel médical, instruments scientifiques

CBC

SECTEURS ELIGIBLES

7) Protection de l'environnement

8) Energies renouvelables, URE

9) Tourisme

10) Production nouveaux matériaux

CBC

INVESTISSEMENTS


- SEUILS MINIMAUX
 - ⇒ amortissements 3 ans
 - ⇒ 125.000 Eur. (Petites Entreprises)
 - 250.000 Eur. (Moyennes Entreprises)
 - 1.000.000 Eur. (Grandes Entreprises)

CBC

INVESTISSEMENTS EXCLUS

IDEM PME


+ terrains / bâtiments ayant déjà fait l'objet d'une aide



CBC

INVESTISSEMENTS ADMIS

- achat et aménagement de **terrains (10 %)**
- achat, aménagement, construction de **bâtiments**
- frais sur dito et honoraires d'architecte
- acquisition de **matériel**
(d'exploitation, informatique, roulant, de manutention, ...)
- achat, dépôt, maintien de brevets, licences



CBC

CONDITIONS

- comptabilisation aux immobilisés du bilan
- utilisation exclusive par le bénéficiaire des aides
- maintien dans le patrimoine de celui-ci pendant 5ans min.

CBC

Admissibilité du leasing :

RESTRICTIONS:

Si aides Européennes :

- *Objectif I Hainaut*
- *Feder Convergence Zones de développement*
- *Feader : agroalimentaire*

CBC

Admissibilité du leasing :

Subside du leasing limité :
Aux montants des remboursements
Au 31/12/2015

CBC

AIDES

Note :

Taux

- Limités à 75.000 € / emploi créé
- Exception : 100.000 € si intérêt majeur

CBC


AIDES

Intérêt majeur
critères suivants :

- en zone franche urbaine :
Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fontaine-l'Évêque, Manage, La Louvière, Mons, Boussu, Quaregnon, Colfontaine, Dour, Frameries.
- projet labellisé dans un pôle de compétitivité,
- création d'une spin-off ou spin-out
- projet innovant
- Investissement en éco-innovations, utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables

CBC

AIDES




Petites Entreprises :

- salariés < 50
- ET
- chiffre d'affaires ≤ EUR 10.000.000,
ou total du bilan ≤ EUR 10.000.000,
- ET
- indépendance financière

CBC

AIDES



Petites Entreprises :

Conditions :

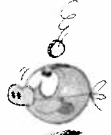
- min. 5 emplois temps plein
- maintien 4 ans

CBC

AIDES

Petites Entreprises :

- Base : 15 %
Si création : 20 %
- Compléments :
 - + 1 % / emploi > condition de base
max + 5 %
 - + 5 % si + 20 emplois



CBC

AIDES

Petites Entreprises :

- Compléments :

Intérêts pour Région :


- Zone franche urbaine :	+ 5%
- Projet labellisé en pôle de compétitivité :	+ 5%
- spin-off ou spin-out (création) :	+ 4%
- Projet innovant :	+ 4%
- Investissement en éco-innovations, utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables :	+ 4%

CBC

AIDES

Petites Entreprises :

- si 5 emplois min. non atteints et non
maintenus 4 ans :
- perte de 100 % de l'aide



CBC

AIDES

Entreprises moyennes et grandes :

Moyenne entreprise :

- salariés ≥ 50
- OU
- chiffre d'affaires > EUR 10.000.000.-
et total du bilan > EUR 10.000.000.-
- ET
- indépendance financière

CBC

AIDES

Grande entreprise :
 → chiffre d'affaires > EUR 50.000.000,-
 et total des actifs > EUR 43.000.000,-
 OU
 → salariés > 250
 OU
 → non indépendantes financièrement
 (≥ 25 % du capital ou des droits de vote détenus par
 des grandes entreprises)

(consolidation des chiffres financiers)

CBC

AIDES

Entreprises moyennes et grandes :

- **Base :** **15 %**
 Si création : **20 %**
- **Compléments :**
 - **+ 1 %** / emploi > condition de base max + 5 %
 - **+ 5 %** si + 30 emplois (moyennes entreprises)
 + 50 emplois (grandes entreprises)

CBC

AIDES

Entreprises moyennes et grandes :
Compléments :

Intérêts pour Région :


- Zone franche urbaine :	+ 5%
- Projet labellisé en pôle de compétitivité :	+ 5%
- spin-off ou spin-out (création) :	+ 2%
- Projet innovant :	+ 2%
- Investissement en éco-innovations, utilisation rationnelle de l'énergie et énergies renouvelables :	+ 2%

CBC

AIDES

Moyennes et Grandes Entreprises :

- **si 10 emplois min. non atteints et non
 maintenus 4 ans :**
- **perte de 100 % de l'aide**




CBC

PROCEDURE

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBUTER

⇒ **préalablement à toute FACTURE**




⇒ envoi dossier : 6 mois à dater de cette autorisation

CBC

FIN DES INVESTISSEMENTS

au plus tard 4 ans après
 la demande d'autorisation de débiter
 et au plus tard en 2015 (dernier paiement)



CBC

LIQUIDATION DES AIDES

⇒ Si investissements < 1.000.000 Eur.


- 40 % si 40 % réalisés
- **solde** si totalité réalisée

⇒ Si investissements > 1.000.000 Eur.

- 40 % si 40 % réalisés
- 30 % si 70 % et contrôle Insp. Eco.
- **solde** si totalité réalisée et contrôle de l'Insp. Eco.

CBC

W



Région Wallonne

Aides aux entreprises

ENVIRONNEMENT / ENERGIES NOUVELLES

CBC


Environnement / Energies

Aides aux investissements pour entreprises

CBC

Environnement / Energies

Entreprises admises :



- Indépendants
- PME
- Grandes Entreprises
- Personnes physiques
- Société commerciale (y compris à finalité sociale)


CBC

Environnement / Energies

Secteurs admis :

Plus larges, sont aussi admis :

- Commerce de détail
- Garages
- Services aux particuliers
- Pharmacies




CBC

Environnement / Energies

Secteur exclu :

- Production d'énergies (sauf Petites Entreprises si énergies vertes)



CBC

Investissements concernés

Mise en œuvre de mesures de

- protection de l'environnement
- réduction de nuisances

soit adaptation (PME)
soit > normes régionales / européennes (GE/PME)

- recyclage / récupération de déchets
- cogénération, économies d'énergies

aide de +/- 15 à 50 %

Modifications 16.06.2008

CBC

A/ Protection de l'environnement

	PME	GE		
		HZ	ZD	Ht
1) Conformité : normes UE < 3 ans	15 %	0	0	0
1) Dépassement normes UE	30 %	15 %	20 %	25 %
1) Dépassement normes UE et si Iso 14001	35 %	17,5 %	22,5 %	27,5 %
1) Dépassement normes UE et si EMAS	40 %	20 %	25 %	30 %

CBC

B/ Réduction - valorisation interne des déchets

15 %

CBC

C/ ENERGIES

réduction de consommation d'énergie
développement d'énergies issues d'énergies renouvelables
installations de cogénération de qualité

	PME	GE		
		HZ	ZD	Ht
Aide %	50 %	20 %	25 %	30 %

CBC

D/ Limite de l'aide : supprimée

E/ Exonération de précompte immobilier :

5 ans : Petites Entreprises


4 ans : Entreprises Moyennes

3 ans : Grandes Entreprises

CBC

DELAIS

→ demande d'autorisation de débiter (accusé réception du Ministère)

 01.01.2007 ⇒ préalable à toute FACTURE

→ envoi du dossier 6 mois au plus tard à partir de cette autorisation



Intérêt de l'activité (critères qualitatifs)

- **activités essentielles :**
services aux entreprises, le pharmaceutique, la chimie, biotechnologie, nouveaux matériaux, nouvelles technologies de l'information, call-center, valorisation des ressources naturelles, agro-alimentaire, recherche / développement, environnement, logistique de transport, transport combiné + 2 % max.
- l'utilisation des meilleures techniques disponibles **environnement** en + 4 % max.

- le caractère **innovant** de l'investissement + 4 % max.
 - spin off- clustering
 - projet innovant
 - recherche développement
- **première implantation** en Wallonie ou diversification + 2 % max.

Qualité de l'emploi

- formation
- environnement de travail (santé, sécurité)
- dialogue social, participation
- égalité hommes/femmes

Pour chaque : + 1 zd
+ 0,5 % hzd